

élection, mais on s'y intéresse comme à une course nouvelle. Le départ, en effet, promet d'être magnifique; on y verra toutes les nuances du rouge foncé. C'est d'abord la candidature ouvrière démocratique et sociale du citoyen Castaing, que les frères parisiens applaudissent si fort à la salle de la rue d'Arras dans l'une des séances du Congrès ouvrier. Puis viendra le conseiller-général Sangeon et le vieux M. Caduc, deux candidatures peu cotées jusqu'à présent, et enfin M^{rs} Mie et M. Steeg, qui semblent devoir être favorisés. Je ne parlerai que pour mémoire de M. Delboy; il ne se présentera sans doute pas au poteau. Quant au candidat conservateur, M. l'abbé Chavaux, il n'a en vue qu'une protestation contre les théories des autres concurrents; l'approbation des honnêtes gens, et leurs encouragements est tout ce qu'il désire.

La commission des Chemins de fer a confirmé, aujourd'hui, la décision dont je vous entretenais dans ma dernière lettre.

Elle demandera à la Chambre le rejet de la convention ministérielle et avouera humblement qu'elle est incapable de préparer quelque chose à mettre à la place. C'est par 10 voix contre 6 que cette belle résolution a été prise, et après un an de pénible gestation. D'autre part, il paraît certain que M. Christophe est décidé à soutenir la discussion de son projet. On va même jusqu'à dire, mais ce bruit ne me paraît reposer sur aucun fondement sérieux, que si sa convention était repoussée, M. Christophe abandonnerait le portefeuille des travaux publics, portefeuille que M. Jules Simon désirerait fort pour M. Krantz, et M. Gambetta pour M. Freycinet. Mais, je vous le répète, tout cela est plus qu'aveuguré.

J'ai sous les yeux le rapport rédigé par M. Girard au nom de la Commission des poursuites contre M. Paul de Cassagnac. Ce document ne contient rien de nouveau, M. Girard ne fait guère que reproduire les arguments de M. Jules Simon en faveur des poursuites. Comme le ministre, il estime qu'il ne s'agit pas d'un délit de presse, mais bien d'un délit de droit commun parfaitement caractérisé. Si, dit-il, M. de Cassagnac n'est pas poursuivi, il faut renoncer à poursuivre désormais personne. Le rapporteur termine par des considérations sur l'immunité parlementaire.

On s'occupe toujours beaucoup dans le monde diplomatique de la mission du général Ignatieff, mais les renseignements précis sont absolument défaut, et on ne saura bien au juste à quoi s'en tenir que lorsque l'Angleterre aura répondu aux propositions du comte Schouvaloff. Il semble, toutefois, de plus en plus certain que le cabinet de Saint-Petersbourg a renoncé aux exigences qui rendaient l'accord difficile sinon impossible. Entre autres concessions nouvelles, la Russie renoncerait à demander aux puissances des mesures pour forcer la Porte à accomplir sa promesse de réformes; elle se contenterait d'un engagement sous forme de protocole signé par la Porte et contre-signé par les puissances.

(Autre correspondance.)

Paris, 12 mars 1877.

Républicains et radicaux, ceux de la veille comme ceux du lendemain, ne sont pas encore consolés de leur échec dans la dernière élection sénatoriale, le plus grand désappointement leur vient du rôle joué par les membres du centre droit qui, cette fois, se sont séparés des gauches et ont voté avec les groupes de droite. C'est là, en effet, un résultat très-important et qui peut avoir, dans un avenir prochain, les plus sérieuses conséquences. Tous les embarras de la situation ont été produits, depuis 1873, par les alliances du centre droit avec les gauches. Le groupe, appelé constitutionnel, en reprenant les traditions de l'Union conservatrice du 24 mai, peut aider beaucoup à une heureuse solution des nouvelles crises qui se préparent. La tactique des journaux républicains et radicaux, c'est de faire croire que les membres du centre droit par l'évolution qu'ils viennent d'accomplir, ont abandonné la République pour se rallier à l'Empire. On m'écrit de Versailles que, dans les commissions du Sénat, les membres du centre droit protestent contre l'interprétation donnée à leur vote par les journaux républicains et radicaux. Le parti constitutionnel a été effrayé de voir la République verser de plus en plus rapidement dans le radicalisme, et en rentrant dans le camp de la droite, le parti constitutionnel veut se mettre en mesure de prendre les résolutions les plus conformes aux intérêts du pays.

Une jolie bordée d'invectives, samedi soir, contre M. Victor Hugo, dans tout le monde démocratique « l'enfant sublime » était le bon émissaire de la situation, le seul responsable de l'échec de M. André. On racontait qu'il avait manqué le scrutin parce qu'il était allé se faire photographier, chemin faisant, dans une nouvelle attitude de la légende

des siècles, et cette imagination donnait lieu aux quolibets les plus sanglants.

Le fils de Napoléon III, vient de quitter sa villa Oppenheim à Florence, pour revenir à Chislehurst, où il va recevoir un certain nombre de notabilités bonapartistes, le 16 mars, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance: il entrera dans sa 22^e année. On dit que l'ex-impératrice Eugénie ne se trouvera pas à Chislehurst, pour les manifestations qui se préparent, elle se rend en Espagne, auprès de sa mère la comtesse Montijo.

Il y a toujours, parmi les bonapartistes impatients, une grande irritation contre la prudence de M. Rouher, et les tentatives ont été multipliées dans ces derniers temps pour lui faire retirer la direction du parti.

Des journaux ont prétendu que le prince Napoléon prenait une certaine influence parmi les bonapartistes. Il n'en est rien. M. Rouher, reste toujours puissant et conserve la confiance du prince impérial, l'ancien ministre-président le comité qui dirige les journaux bonapartistes *l'Ordre* et *la Nation*, dans ce comité figurent aussi MM. Béhic, Levert, Raoul-Duval, Jolibois, Eschassériaux.

L'Avenir militaire, dans son dernier numéro, blâme le Sénat d'avoir remplacé le général Changarnier par M. Dupuy de Lôme. Il me semble que ce journal remplirait mieux sa mission, en s'abstenant de mêler l'armée à nos querelles politiques, et, en se contentant de traiter avec compétence et talent comme elle fait souvent les questions spéciales relatives à nos armées de terre et de mer.

Hier, c'était grande fête au Cercle Montparnasse de Paris. Ce Cercle est, comme on le sait, le doyen de cette nombreuse et grandissante famille des cercles d'ouvriers. Il est assez piquant de savoir qu'il a été établi dans le local même d'un établissement trop fameux sous le règne de Louis-Philippe, le bal de la grande Chaumière... Mgr Mermillod et M. le comte Albert de Mun y ont parlé devant une imposante assemblée.

DE SAINT-CHÉRON.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont décidé, dans une réunion qu'ils ont eu hier, de demander à M. le ministre des finances, la suppression de l'impôt sur la chicorée, qui frappe particulièrement la population ouvrière du Nord.

Un concours agricole aura lieu cette année à Lille.

On se rappelle, que les radicaux du Conseil Municipal de la cité ont supprimé d'un trait de plume la subvention de 2,000 fr. allouée chaque année à l'association agricole, tarissant ainsi, pour plusieurs branches du petit négoce, une source de profits, rares en ces jours de prospérité républicaine.

Mais les ruraux regimbèrent, et le Comice fonctionna comme par le passé.

Un journalier belge, Wanderguck, âgé de 50 ans, a été arrêté hier, pour infraction à un arrêté d'expulsion. Cette expulsion a été occasionnée, il y a quelque temps, par suite d'une condamnation à huit mois de prison, par le tribunal correctionnel de Lille, pour coups et blessures.

Le Cercle horticole du Nord dont le développement a été si rapide et qui est aujourd'hui devenu une des plus puissantes associations de ce genre vient de fonder à Lille un organe spécial: le *Bulletin de cercle horticole*. Avis à nos horticulteurs.

EXPOSITION UNIVERSELLE. — Quelques demandes d'admission ayant été produites tardivement, le Comité départemental a cependant pris sur lui de les adresser à M. le commissaire général de l'Exposition. M. le commissaire général a bien voulu les accueillir, mais sous réserves des droits des exposants antérieurement admis, et il y sera fait droit dans les mesures du possible.

Quant à de nouvelles demandes, il serait inutile d'en produire. Le Comité départemental ne pourrait plus les accepter.

On nous annonce que le *Manuel de l'Instruction de l'Ér* vient d'être remanié par le ministre de la guerre, qui y a pratiqué des simplifications considérables.

Par jugement en date du 9 septembre 1876, le tribunal de première instance de Dunkerque (Nord) a déclaré l'absence du sieur Bourgain (Joseph), marin à Dunkerque.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné à six mois de prison un repris de justice, J.-B. Allard, de Tourcoing, paresseux et ivrogne, pour avoir

enlevé la garde-robe de sa sœur qui l'avait recueillie. Il est allé vendre le tout à vil prix à des fripiers de Roubaix.

La ville de Cysing a donné dimanche dernier un magnifique concert au bénéfice des pauvres. La réussite a été complète, l'assistance brillante et très-nombruse. On a particulièrement remarqué, parmi les artistes, M. Rébut, piston; M. Pollet, flûte; et M. Forest, excellent comique, le héros de la soirée. Cette petite fête s'est terminée par une belle retraite aux flambeaux.

Le 3 mars courant, M. Six, commissaire spécial de police à Anor, a arrêté en cette commune, où elle est domiciliée, la dame Adolphe Meunier, femme Charlier, sous l'inculpation d'avoir provoqué de nombreux accouchements par des moyens criminels. Cette femme se est écroulée jeudi à la maison d'arrêt d'Anor, et on assure qu'elle aurait fait hier des aveux complets.

Dans la nuit du 9 de ce mois, un malfaiteur a pénétré, après avoir cassé un carreau de vitre, dans le magasin de la société houillère d'Azincourt, et a enlevé un cuir de bouffon dit de Givet d'une valeur de 140 fr.

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 9 mars. — Joseph Vanoot, rue de la Paix, 57. — Zola Lefebvre, rue des Anges, 1. — Adèle Provost, rue d'Alma, cour Watel, 34. — Florentine Vanhuffel, rue St-Honoré, 22. — Irma Dumoulin, au Pile, petite cité, 5. — Germaine Scépeel, rue St-Georges, 42. — Louis Honoré, Grande-Rue, cour veuve Filpo, 17. — Virginie Vanbasteren, rue des Longues-Haies, 47. — Du 10. — Gustave Hennicq, rue Decresse, cour Pauchet, 7. — Céline Coca, rue Colbert, 5. — Séraphin Glorieux, rue des 7 Ponts, cour Florimond Platel, 12. — Hélène Landrieux, rue Ste-Thérèse, 21. — Arthur Desmetre, rue Watt, cour veuve Tiers. — Valentine et Théophile Vandestruwe, jumaux, rue de la Barb' d'or, cour Carpentier, 1. — Valentin Defryn, rue Vaucanson, 53. — Clément Debarge, rue du Curé, cour de la Citadelle, 10. — Céline Nys, rue Decresse, 6 cour Vanrobaegs. — Paul Fournier, rue Philippe-le-Bon, 2. — Julien Lecomte, rue de Lavoisy, cour Facon. — Achille Foulon, place Chaptale, cour ézy, 5. — Euse Gaillois, rue de la Poste-aux-Chènes, cour de l'Aigle d'or. — Léa Surmont, rue de l'Époule, cour Lampe, 1.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 9 mars. — Justine Baparris, 68 ans, propriétaire, rue Blanchemais, 118. — Eugénie Baccus, 8 mois, rue des Longues-Haies, 1. — Marie Tengeis, 8 mois, rue du Pile, cour Delporte, 9. — Pierre Verniers, 71 ans, rattacheur, rue Bernard, 30. — Marie Duquenne, 8 mois, Grande-Rue, cour veuve Pau, 12. — Léopold, présenté sans vie, au Cul-de-Four, carrière Behorix. — Edouard Delenfort, 3 jours, rue de la Perche, cour Camille Chombart, 6. — Louis Devere, 18 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. Odile Hoste, 21 ans, journalière, Hôtel-Dieu. — Eugène Noé, 29 ans, fleur, Hôtel-Dieu. — Louis Honoré, 5 heures, Grande-Rue, cour veuve Filpo, 17. — Du 10. — Marie Bonnet, 79 ans, propriétaire, rue du Fort, 2. — Louis Lambrecq, 1 an, rue Stéphenos, 6. — Henri Favorel, 11 mois, rue du Flot. — Joséphine Rousseau, 7 mois, rue de Blanchemais, cour Jéye, 3.

État-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 12 mars. — Jeanne Blanchard, rue de la Paix, 118. — Eugénie Baccus, 8 mois, rue des Longues-Haies, 1. — Marie Tengeis, 8 mois, rue du Pile, cour Delporte, 9. — Pierre Verniers, 71 ans, rattacheur, rue Bernard, 30. — Marie Duquenne, 8 mois, Grande-Rue, cour veuve Pau, 12. — Léopold, présenté sans vie, au Cul-de-Four, carrière Behorix. — Edouard Delenfort, 3 jours, rue de la Perche, cour Camille Chombart, 6. — Louis Devere, 18 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. Odile Hoste, 21 ans, journalière, Hôtel-Dieu. — Eugène Noé, 29 ans, fleur, Hôtel-Dieu. — Louis Honoré, 5 heures, Grande-Rue, cour veuve Filpo, 17. — Du 10. — Marie Bonnet, 79 ans, propriétaire, rue du Fort, 2. — Louis Lambrecq, 1 an, rue Stéphenos, 6. — Henri Favorel, 11 mois, rue du Flot. — Joséphine Rousseau, 7 mois, rue de Blanchemais, cour Jéye, 3.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 12 mars. — Marie Duponchel, 28 ans, 2 mois 15 jours, épouse d'Edouard Aves, rue St-Roch, 1. — Nominé Desferet, 2 ans 9 mois, 14 jours, rue des Guisnes. — Adèle Delhelle, 58 ans, 10 mois 10 jours, épouse de Louis Desmarcelier, rue du Château.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS
Les amis et connaissances de la famille CATEAUX-TETTELIN, qui, par oubli, n'auraient pu recevoir le mandat de faire nos dévotionnels de Dame CATHERINE-MARIE TETTELIN, décédée le 10 mars 1877, dans sa 68^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux funérailles à 9 heures, et à la messe qui sera célébrée le vendredi 16 courant, à 8 heures, en l'église Saint-Martin, Roubaix. — Un obit de même sera célébré le mardi 10 avril 1877, à 9 heures, dans la même église.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 15 mars 1877, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-TRIFONNE PRÉS, époux de Dame CLÉMENTINE MEURISSE, décédée à Roubaix, le 7 mars 1876, dans sa 78^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le cabinet de M. HODIER, avocat agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

Cours public de Physique
Mercredi 14 mars, à 8 heures du soir.
Des effets de la pile — disposition en série et disposition en batterie — effets calorifiques, lumineux, magnétiques etc.

Cours public de Chimie.
Jeudi 15 mars à huit heures du soir.
Des plantes employées dans l'alimentation — feuilles, gousses, fruits des légumineuses — procédés de conservation — altération et falsifications — rôle dans l'alimentation.

Faits Divers

MOYAUX. — La seconde journée de Moyaux à Mazas ressemble beaucoup à la première, si toutefois les informations du *Figaro* sont exactes. Le prisonnier est sombre, inquiet, tourmenté par un besoin de parler continu. Le régime cellulaire le terrifie, l'isolement l'écrase; à chaque instant il demande le surveillant de service, sous un prétexte quelconque, et reconcentre l'histoire de son mariage; il énonce aussi la série des reproches qu'il a faits à sa femme et des motifs qui l'ont poussé au crime. Il avoue tout, il s'étend même avec une certaine complaisance sur son projet de tuer sa femme — projet avorté qu'il reprend en rêve.

— Je serais mort de si bon cœur, si j'avais pu en purger la terre!... dit-il avec animation.

Puis, quand il est seul, il baisse la tête, son œil devient hagard; des visions folles hantent son esprit. Il voit passer devant lui le puits, le cadavre, la Morgue, les gens acharnés à sa poursuite,

la cour d'assises, l'échafaud peut-être, et il murmure avec découragement: — Et tout cela pour rien... pour rien! Sur un seul point, il est resté inébranlable: il ne veut pas dire où il a vécu du 3 février au 9 mars.

— A mon confesseur, le jour du supplice, le cou dans la lunette, disait-il hier, je ne dirai rien!

Ces renseignements se complètent et se confirment par les détails suivants que nous empruntons au *Petit Journal*:

Il ne serait pas impossible que Moyaux ait eu un complice véritable, lequel aurait accepté de l'argent de lui pour l'aider dans ses criminelles tentatives d'abord, et le soustraire ensuite à l'action de la justice en lui offrant un abri échappant à toute espèce de contrôle. Afin de parvenir à découvrir ce complice, ou ce receleur, le parquet va demander à la presse de reproduire la photographie toute récente de Moyaux; on va faire distribuer une grande quantité de ces photographies dans tous les quartiers de Paris.

Les établissements publics, mairies, rics, commissariats de police, bureaux d'omnibus, et enfin les tableaux-adresses des coins de rues seront pourvus de la dernière photographie du criminel de Bagnaux.

Nous avons sous les yeux l'ancienne et la nouvelle photographie; nous avons vu Moyaux le jour où il descendit de voiture, soutenu par les agents dans la cour du palais de justice, lorsqu'on le fit monter chez M. Prinot, juge d'instruction.

Eh bien, la figure de Moyaux était complètement différente de la photographie qu'on avait alors; sur celle-ci il porte de longs cheveux noirs frisés, et une épaisse barbe noire.

Cette photographie date de 1868, époque de son mariage à Bagnaux. Moyaux avait donc près de dix ans de moins qu'aujourd'hui; les traits sont plus fins, moins fatigués.

Si on veut ajouter les ravages qu'ont dû faire sur sa physiologie sa vie aventureuse d'abord, criminelle ensuite, l'absence complète des cheveux et de la barbe, on comprendra aisément que cet homme ne pouvait être reconnu par les agents de M. Jacob, quelque attention qu'ils y missent.

Il fallait, pour le reconnaître, l'avoir vu lui-même, connaître non-seulement ses traits, mais sa tenue, sa taille, sa démarche, sa tournure, enfin cet ensemble de détails qui font qu'on reconnaît une personne même de dos.

C'est, en effet, un ancien employé chez M. Crespin, où il avait eu Moyaux sous ses ordres, M. Dever, qui le reconnaît; encore en doute-t-il, tellement Moyaux est changé; il cherche le gargon Creux, qui a également vu souvent Moyaux, ayant été, lui aussi, employé dans la maison Crespin, pour confirmer son appréciation.

Quant à la femme Ohresser, elle a dit reconnaître Moyaux seulement après que M. Dever le lui eût montré en disant: — C'est lui.

On obtiendrait probablement un plus prompt résultat avec la dernière photographie de Moyaux, faite depuis son arrestation; cette photographie sera distribuée à profusion dans tous les quartiers.

Toute personne qui pourra se souvenir avoir vu Moyaux avec un individu ou une femme est invitée à en faire la déclaration chez le commissaire de police de son quartier, qui sera chargé d'éclaircir le fait.

Il ne serait pas impossible que Moyaux ait été caché dans le quartier même où il a été arrêté.

Trois faits significatifs le font présumer.

D'abord, les deux lettres jetées dans la même boîte aux lettres de la rue du Cardinal-Lemoine, l'une adressée au *Petit Journal*, l'autre à son ami Barrot, auquel il annonce qu'il s'était jeté dans la Seine.

Deuxièmement, les boutons de manchettes portant les chiffres V. M., enveloppés dans un mouchoir marqué M. M., et trouvés sur la berge, près du pont de l'Estacade.

Troisièmement, ce que Moyaux a dit vendredi matin au juge d'instruction, après son interrogatoire, le jour de l'arrestation, le magistrat lui ayant demandé s'il avait faim:

— Non, j'ai déjeuné ce matin, un instant avant d'être arrêté, et j'ai dépensé vingt-quatre sous.

Moyaux a refusé de dire dans quel restaurant ou crémérie il avait déjeuné, mais c'est dans le quartier Saint-Antoine même, tout le fait présumer. Des agents parcoururent le quartier avec des photographies de Moyaux, qu'ils font voir aux habitants de ce quartier.

Moyaux a avoué aussi qu'il avait cherché sa femme, boulevard Saint-Michel, dans la soirée de dimanche dernier, chez une amie de M. Minard, son beau-père, pour la tuer; mais qu'il avait pu s'assurer qu'elle ne se trouvait pas chez cette amie.

Moyaux a entendu hier la messe dans la chapelle de Mazas.

Il paraît moins accablé que la veille, et a causé longuement avec l'aumônier après l'office divin.

Il demande des livres qu'on s'empresse de lui donner, et il cause.

L'enterrement de la petite Jeanne a eu lieu, comme nous l'avons dit, hier à deux heures, à Bagnaux.

— LA MORGUE. — Le cadavre est parti de la Morgue à onze heures. Bien que sorti depuis deux jours du bain chimique dans lequel il était plongé le petit corps était intact et la figure parfaitement reconnaissable. Les chairs étaient

durcies et résouaient sous le choc comme du bois creux.

Le corps a été placé dans une petite bière payée trois francs par M. Minard, et le fourgon s'est dirigé vers Bagnaux. Sur la route, l'affluence était très-grande. Les puits ressemblaient au but d'un véritable pèlerinage, et les propos les plus divers, les opinions les plus folles, se faisaient jour dans la bouche des visiteurs.

A BAGNEUX. — A une heure, la Grande-Rue de Bagnaux est déjà suivie, aussi que la route de Châtillon, par une foule considérable. On se presse, on se bouscule, chacun cherche à approcher le plus près possible de la maison Minard, où l'on va exposer la petite Jeanne.

Les ouvriers de M. Minard, et notamment M. Thomé, viennent en effet de bâtir, avec des perches et des planches, une espèce de dais garni de toiles blanches, sous lequel on place le petit cercueil.

Sur ce cercueil, recouvert d'un drap blanc, sont posés un bouquet de violettes avec une rose blanche au milieu, et plusieurs couronnes d'immortelles ou de perles blanches.

Trois heures sonnent. On entend le glas funèbre des cloches. Les portes du cimetière s'ouvrent et le cortège entre. Il est temps, car les pauvres enfants qui portent le cercueil succombent à la fatigue et à l'émotion.

Malgré les efforts des gendarmes, la foule se rue dans le champ de repos. On réussit cependant à former un cercle autour de la fosse, et, tandis que la fanfare joue un morceau de circonstance, *l'Immortelle*, le cercueil est descendu.

Le prêtre donne la bénédiction suprême, et à son tour, sur le bord de la fosse, M. le maire Leviaux prononce quelques paroles émus:

— Pauvre petite victime, repose en paix avec les regrets de tous les habitants de Bagnaux, ce pays si tranquille d'ordinaire, et à qui la mort a conquis une si triste célébrité! Pauvre victime, pauvre enfant, encore une fois, adieu!

Une des petites amies de Jeanne dépose sur la terre qui la recouvre, une grande couronne de herbe, dans laquelle sont entremêlés des bouquets de violettes, et les enfants se retirent en pleurant.

BILLOIR. — On a des nouvelles de Billoir, qui a quitté Mazas pour la Conciergerie. Il a perdu toute son assurance des premiers jours et ne voit pas sans appréhension arriver le jour de son jugement.

Il est devenu presque méconnaissable et bien des gens auraient de la peine à reconnaître le déceur.

Son visage a pris une teinte verdâtre et il a considérablement maigri.

Il voit tous les jours son avocat, M. Lachaud, au parloir des avocats; si on l'écouloit, son défenseur viendrait le voir deux ou trois fois par jour.

Il a fréquemment des accès de fièvre; hier, ses dents claquaient. Il a dit au directeur de la prison qu'il voulait voir des médecins; qu'il ne croyait pas qu'il pourrait conserver la santé jusqu'au jour du procès et qu'il était sûr que les médecins allaient le faire entrer à l'infirmerie.

Est-il réellement malade ou cherche-t-il encore à gagner du temps? C'est ce que diront les médecins qui doivent le visiter. Ce qui est certain, c'est que, comme nous l'avons dit, il est très-affaibli. Dans les premiers jours de son arrestation il se montrait plein d'espoir, mais depuis qu'il a été transféré il ne dort plus et mange à peine.

Il n'a que quelques instants de répit, c'est lorsqu'il revient de conférer avec son défenseur qui cherche à lui rendre un peu d'espoir. Il se jette sur son lit et dort alors quelques heures, mais bientôt il se réveille en sursaut, tourmenté par des visions horribles. Alors il se relève et se promène rapidement autour de sa cellule et se met à pleurer. C'est un peu tard.

L'EXPLOSION DU FORT DE LARMONT. — On se rappelle que le 16 octobre dernier, la douane de Pontarlier saisit 12 tonnes de matziettes, produit similaire de la dynamite interdite en France.

Ces tonnes, déposés au fort de Larmont, causèrent une explosion; dix personnes furent tuées et le fort fut presque entièrement détruit.

A quelque temps de là, l'usine elle-même de Bielt, à Fabry (Suisse), sautait en faisant plusieurs victimes.

Bielt est originaire de Lyon, et il a subi plusieurs condamnations pour fabrication illicite de poudre et de dynamite.

Le tribunal de Pontarlier l'a condamné par défaut, à trois ans d'emprisonnement, 30,000 fr. d'amende et aux frais du procès.

D'après le *Railway Age*, le continent américain devient chaque jour davantage la grande route préférée par la transmission rapide des marchandises entre l'Europe et l'extrême Orient. Le commerce a déjà adopté cette route pour l'envoi des œufs de vers à soie du Japon. Il y a deux mois, un train spécial, composé de sept wagons de ces œufs, expédiés du Japon à destination du Havre, est parti de San Francisco, sur la côte du Pacifique, et a traversé l'Amérique à toute vapeur de l'ouest à l'est jusqu'à New-York.

Les œufs de vers à soie étaient attachés à des bandes de papier au moyen d'un maillage, et soigneusement posés sur des rayons en bois; un appareil à chauffer a maintenu dans les cars une température égale pendant tout le trajet.

La valeur de ces vers à soie, ainsi

transportés par chemin de fer, atteignait environ 5 millions de francs.

Les journaux allemands annoncent que le gouvernement de l'empire demande au Reichstag un crédit de 168,200,000 mares pour le casernement des troupes.

La *Gironde* publie les curieux détails qu'on va lire sur le voyage à Rome de l'ex-impératrice, de son fils et de M. Rouher:

Le but de la veuve de Napoléon III, dans ce voyage, était d'obtenir pour son fils, de la part du Saint-Père, son illustre parrain, sinon une reconnaissance de ses « droits », du moins une marque éclatante de sympathie que l'on exploiterait ensuite auprès des catholiques français.

L'ex-impératrice et l'ex-prince impérial se sont présentés au Vatican. Au lieu de la bonhomie bienveillante avec laquelle le souverain pontife reçoit habituellement ses visiteurs, ils n'ont trouvé qu'un accueil sévère et presque dur. Pie IX a déclaré à l'impératrice déchu qu'il gardait du règne de son mari le plus désagréable souvenir: que Napoléon III n'avait fait que du mal à l'Eglise et au pape, et que sa veuve n'avait aucun service à attendre de lui.

L'audience a été courte; l'ex-impératrice, éperdue, s'est retirée en sanglotant.

Le Saint-Père a retenu un peu plus longtemps les fils d'Eugénie. Il n'oubliait pas que le jeune homme était son fils; il a donc voulu lui faire une admonestation paternelle.

Les premières paroles du discours du pontife ont été empreintes de douceur, mais aussi d'une profonde tristesse. Il a rappelé au jeune prétendant que l'Eglise l'avait en quelque sorte marqué, à son entrée dans le monde, par la plus insignifiante faveur qu'un chrétien pût recevoir; qu'il ne devait jamais l'oublier; mais que, si le hasard l'appelait à un jour à monter sur le trône, il ne devait pas suivre les errements de son père.

Il a dit au jeune homme que son père avait marqué son avènement au trône par un crime; qu'il avait régné par le terreur, le mensonge, la duplicité; qu'il avait déshonoré sur la France l'irréligion et l'immoralité, et, dans un éclat suprême, il s'est écrié: « La chute des Bonapartes est un jugement de Dieu!... »

Si bien que l'impérial adoléscent s'est retiré aussi penaud que sa mère.

Quant au vice-empereur, Pie IX a accumulé à son adresse toutes les marques du mauvais vouloir et de la mésestime. Il lui a fait attendre son audience onze jours! Et quand il l'a reçue, il a résumé, en quelques phrases dédaigneuses, sa conversation avec le jeune prince, en rejetant sur lui Rouher, comme de juste, la grosse part de responsabilité.

UN TERRIBLE QUART D'HEURE. — Dans la nuit du 9 au 10 mars, vers deux heures, M. V... et sa femme, rentiers, demeurant place de l'Etoile, à Paris, étaient couchés, lorsque cette dernière fut réveillée par un léger bruit de pas dans une pièce voisine. Au bout d'un moment, la porte de la chambre s'ouvrit lentement et deux hommes y pénétrèrent avec précaution Mme V... plus morte que vive ne jeta un cri, ne fit aucun mouvement. Elle les vit s'approcher du lit, et de la main gauche écarter les rideaux pendant que leur main droite, armée d'un casse-tête, se levait menaçante. Elle ferma les yeux et une sueur froide mouilla tout son corps. La minute qui s'écoula alors fut terrible pour elle. Heureusement elle ne bougea pas plus que son mari, plongé, lui, dans ce premier sommeil qui est toujours si profond; les deux hommes se retournèrent pour visiter la chambre, ouvrirent les meubles, et ils sortirent en emportant deux porte-monnaie, un portefeuille et un petit sac contenant une somme de 2,740 fr. en argent et billets de banque, ainsi que deux montres avec leurs chaînes en or.

Mme V... attendit encore un court instant, puis se levant à la hâte elle courut fermer la porte de la chambre à double tour et revint auprès de son mari, qu'elle tira de son sommeil pour l'instruire de ce qui venait de se passer. M. V... bondit, s'arma d'un pistolet et d'une canne à épée, et après avoir ouvert sa fenêtre pour appeler du secours se mit résolument à la recherche des pillards nocturnes. Mais c'est vainement qu'il fouilla tous les coins et recoins. Sur ces entrefaites, deux sergents de ville, attirés par les cris de M. V... étaient accourus de ce côté et virent deux individus qui payaient à toutes jambes du côté de l'Avenue d'Eylau; ils se mirent à leur poursuite et parvinrent à les rattraper. Conduits devant le commissaire de police du quartier, ils ont été trouvés nantis des objets volés.

Une perquisition faite dans la chambre qu'ils occupaient en commun, dans un garni, a amené la découverte de différents objets volés et d'un grand nombre de reconnaissances du Mont-de-Piété.

Les obsèques de M. le marquis de Compigné ont eu lieu le 2 mars au Caire. Une foule considérable de Français, ainsi que des personnes appartenant à d'autres nationalités y assistaient. On remarquait les consuls généraux de France, d'Allemagne, de Russie, etc., etc. Le corps de M. de Compigné a été embaumé et doit partir par le prochain courrier de France pour Paris. M. de Compigné n'était âgé que de trente ans. On sait que c'est à la suite d'un querelle avec M. Mayer que le marquis de Compigné s'est battu le 22 février, au pistolet, et avait reçu une balle à l'articulation de l'épaule droite. Malgré une